

SÉNAT
COMITÉ PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE
TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 4 novembre 1964.

Le Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été soumis le Bill S-36, constituant en corporation l'Association des universités et des collèges du Canada, se réunit aujourd'hui à 9 heures 30 du matin.

Le sénateur **SALTER A. HAYDEN** (*Président*), préside la séance.

Le PRÉSIDENT: On nous soumet le Bill S-36 constituant en corporation l'Association des universités et des collèges du Canada. Étant donné qu'il s'agit d'un bill du Sénat, puis-je obtenir les propositions habituelles au sujet de l'enregistrement et de l'impression du procès-verbal?

Le comité convient de faire établir un rapport verbatim du procès-verbal de ses délibérations au sujet du bill.

Le comité convient de soumettre un rapport recommandant que soit accordée la permission d'imprimer 800 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français du procès-verbal des délibérations du comité au sujet du bill.

Nous avons ici un certain nombre de représentants en faveur de ce bill: M. J. H. Corry, Recteur de l'Université Queen's; M. G. F. Curtis, Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de la Colombie-Britannique; M. G. C. Andrew, Directeur de la Fondation des Universités canadiennes; Monseigneur Jacques Garneau, Directeur adjoint de la Fondation des universités canadiennes; M. E. F. Sheffield, Directeur de la recherche de la Fondation des universités canadiennes et, bien entendu, M. Joseph Konst, représentant parlementaire pour le bill.

Nous commencerons par le sénateur Cameron. Monsieur le sénateur, c'est vous qui avez présenté ce bill. Avez-vous quelque chose à ajouter?

Le sénateur **CAMERON**: Non, monsieur le président, si ce n'est de demander qu'on donne la parole à M. Corry, Recteur de l'Université Queens'.

Le PRÉSIDENT: Nous avons coutume d'entendre un exposé de l'objet du bill et ensuite, si c'est nécessaire, de l'étudier article par article. Au cours de cet examen, monsieur Corry, si l'un de vos collaborateurs désire faire une déclaration, nous serons heureux de l'entendre.

M. J. H. Corry, Recteur de l'Université Queen's: Monsieur le Président et honorables sénateurs, le Bill S-36 que nous cherchons à faire approuver constituerait en corporation une association d'universités et de collèges de ce pays dans laquelle serait incluse une corporation existante, la Fondation des Universités canadiennes, qui a été constituée en 1959 pour certains objets très particuliers de cette association des universités et collèges.

Disons, en guise d'historique, que depuis 1911 il y a dans notre pays une association des universités et collèges mais je pense qu'il faut préciser que, jusqu'à la deuxième guerre mondiale, cette association n'a tenu que de rares réunions, un peu à la façon des divers organismes professionnels et autres qui tiennent des congrès annuels, en vue de discuter de leurs problèmes entre eux et d'échanger des points de vue entre gens qui enseignaient certaines matières ou qui s'occupaient de certains domaines de l'activité universitaire.